

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 225

présenté par
M. Houssin

à l'amendement n° 179 du Gouvernement

ARTICLE 3

A l'alinéa 4 de l'amendement n°179, supprimer le mot:

"trois"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à maintenir la publication annuelle de ce rapport.